CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—

Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les [illegible] à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par
[illegible] P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseilles, à vendre par
8 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur France, à vendre par
14 oct J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
7 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York, à vendre par
25 sept T. NICOLET & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 sept A. ST. GEORGES, rue St-Louis, No. 78.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par
6 sept BENJ. BOOTH & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par
31 août JULES LE BLANC.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
19 août rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.

AVIS est par le présent donné que personne n'est autorisé à acquitter ou régler les comptes de la Compagnie, autres que le président et le secrétaire.
Par ordre du bureau,
23 oct H. G. BECHTEL, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1833.

AVIS.—Les souscripteurs à la balance du fond capital de cette institution sont par le présent notifiés qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, à la presse-à-coton à vapeur de la Levée, mercredi, 20 novembre, le quatrième dixième du montant de leurs actions respectives. Par ordre du bureau,
21 oct SOMMEREAU, secrétaire.

INDIENNES ayant droit au drawback.—En débarquement de la barque Harlequin, arrivant de Liverpool, 50 caisses Indiennes en couleurs vives, 20 balles indiennes bleues, et 10 caisses mouchoirs de coton, fonds rouges, tous dessins choisis expressément pour le marché Espagnol. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix modérés par F. GILLET & CO,
18 oct—3 rue de Chartres, No. 57

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METGE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 178, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. Labatut.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir : deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, entre Bayou et Quartier.

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un faisant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain faisant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie ; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. J. ATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi-livre, telles que Manne en larmes, do. en sorte sèche; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida, Blanc de Baleine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Campêche en poudre, sauge, Hysope, Life ever lasting, Loberia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absynthe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grande consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides Suecia, Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour arracher les dents et de leviers droits et courbes, Bandages, Huiles essentielles, Médecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. DONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Boutné, et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—160 boucauts de riz, en débarquement de la goëlette Henawa, de Charleston, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
11 octobre encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

J. GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraiches, première qualité.
Et aussi, Brosses en tout genre;
Peignes d'écaille et buffle;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie;
Gants en castor, peau de chevreau, coton; Tissu à la mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée,
Et de plus: Un assortiment de Cheveux en tout genre.
Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

REGISTRE ANNUEL ET COMMERCIAL DE LA N.-ORLEANS.

CONTENANT les noms, professions et résidences de tous les chefs de familles, et des personnes d'affaires de la ville et les faubourgs, ainsi que d'autres informations utiles.

Je prie les personnes dont les noms ont été omis, soit par cause d'absence ou changement de domicile depuis le 25 septembre dernier, de laisser leur adresse à l'imprimerie de MM. Gaux et Sollée ; et tous ceux qui désireraient également publier des avis dans l'Almanach [illegible] bonté de les envoyer avant le 25 de ce mois.
Prix des avis, français et [illegible]
" " do. [illegible]
" " Dans [illegible]
Souscription au Liv[illegible]
11 oct.—7 BDOUA[illegible]EL, éditeur.

LE soussigné, successeur de M. [illegible] ant acheté ses deux établissemens d'épi[illegible] vins, liqueurs, &c., situés aux encoignures des rues Bourbon et Douane, prévient ses amis et le public en général que ses magasins seront toujours assortis comme par le passé. Il sollicite leur confiance et offre à vendre en gros et en détail, entr'autres articles, les suivants arrivés récemment sur la place,—savoir :
Liqueurs superfines de France, Ile Martinique, Hollande, Italie, &c.,
Vins fins et ordinaires de France,
Do. de Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Ratafia de Grenoble,
Cerises à l'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Colin et sardines à l'huile,
Fruits et gelées de la Havane et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigarres de la Havane, de 1re. qualité.
Eau de fleurs d'oranger,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, langues fumées,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
Pruneaux et fruits cristallisés de Marseille,
Vins blanc de Bordeaux, en [illegible],
Pétards chinois, et enfin un assortiment complet d'épiceries en général, pour provisions des familles et des navires.
J. E. LOREILHE,
Successeur de T. Lanavit.
N.B. Les emballages et envois en ville, se feront gratis.
On a besoin dans le susdit établissement d'un jeune commis de 15 à 17 ans, bien recommandé. 9 oct—1m

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.
George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.
Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison basse briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 15 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.)

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente ; Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 9 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 102, rue de la Nouvelle-Levée, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession de feu José Ferer, un fonds de cabarets et autres effets mobiliers.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Pia a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph A. Talon, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Anthony A Suares a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Veuve [illegible] Gray, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Hyacinthe Denois, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Nicaud, curateur de la succession, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
25 oct W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Hyacinthe Hyppolite Louis Grégoire, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. M. Mallein, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.—Par ordre de la cour.
25 oct W F C DUPLESSIS, Rég. des Test.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1833.

LES actionnaires sont par le présent notifiés qu'un dividende de trois pour cent sur le montant capital en caisse, sera payé à eux ou à leurs représentants, le 1er. de novembre prochain.

D'après une résolution adoptée par le bureau, les actionnaires qui n'ont pas pris leur proportion d'actions à l'époque que la balance des actions a été souscrite, recevront un dividende additionnel de six pour cent sur le montant des actions pris par eux dans ce temps.
Par ordre du Bureau,
2 oct H. G. BECHTEL, sect.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, ou plutôt au bureau de la direction, un vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

EN débarquement du navire la Zilia, capitaine Lavallée, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, et sur la Levée, vis-à-vis le dit navire, savoir :

Un assortiment de 228 barriques Vins vieux des années 1822, 1825, 1827, 1828 et 1830, des 1er. 2ème. et 3ème. crus, de St. Emilion, Canon, Pomeral, Fronsac, St. Estèphe Médoc, Grave Médoc, &c., le tout ayant droit au drawback. Ainsi que 29 demi-pipes bonne Eau-de-Vie de Cognac des années 1827 et 1830, et 9 pipes do. Cognac des années 1818 et 1830. Ces Eau-de-vie ayant droit au drawback; 4 barriques Vin blanc Bergerac 1825; 1 barrique Champignon sec; 300 paniers Anizette superfine ; 6000 Sangsues 1ère. qualité.

Il offre également à vendre d'importation antérieure, un assortiment de Vin en barriques des qualités ci-dessus désignées, ayant droit au drawback. Ainsi qu'un assortiment de Vins en caisses, blanc et rouge; le tout à des prix raisonnables.
21 oct PRÉ. LAFAYE.

AVIS.—Les soussignés ont, ce jour, contracté une société sous la raison de *Lewis & Cogley*. Ils offrent leurs services à leurs amis et au public comme Commissionnaires et Courtiers d'Actions et de Change ; leur bureau est rue de Chartres, No. 112.
W. T. LEWIS.
14 octobre—6 R. P. COGLEY.

EN débarquement du navire [illegible] Harriet, de New-York, et à vendre à bon m[illegible] par les soussignés
Fleurs de camomille, très-fraiches [illegible] raffiné;
Graines de moutarde noire;
Graines de lin nettoyée; Fleur de soufre;
Crême de Tartre, Borax raffiné.
2 oct DUCONGE & PEYCHAUD, rue Chartres, 89.

PORTE-CRAYONS patentés en or, argent et écaille monté en or et argent.—Reçu par le navire Tacitus de Liverpool, et à vendre par
E. JOHNS & Co.
2 oct. Rue de Chartres, No. 87.

GRAINES DE JARDINAGE DE 1833.

[illegible] barquement du Robert Brown de New-York, [illegible] de graines de jardinage, fraiches et assorties [illegible] jardin de W. Prince & Sons, à vendre par DUCONGE & PEYCHAUD,
rue de Chartres, No. 89

PANACÉE DE SWAIM.

[illegible]MENT reçu et à vendre par les soussignés [illegible] caisses de Panacée de Swaim remède avantageusement connu pour les cures de syphilis, rhumatismes, maladies de foie et autres provenant du sang.
DUCONGE & PEYCHAUD,
7 oct rue de Chartres, No. 89.

JAMBONS.—Quelques barriques de JAMBONS sous enveloppe, à l'usage des familles, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
18 sept 38, rue de la Nouvelle Levée

SEL.—790 sacs, en débarquement du navire Tacitus, de Liverpool, et à vendre par
13 sep LINCOLN & GREEN.

BEURRE.—15 barillets beurre frais, reçu par le bateau à vapeur Mi[illegible] et à vendre par
GRAY, DURRIVE & CO,
13 sept Nouvelle-Levée, No. 38

EN débarquement du navire Edouard, de Marseille, à vendre par le soussigné, jarres de différentes grandeurs, ainsi que gobelets de diverses qualités, en magasin un assortiment complet de faïence de toute couleur, convenable pour le marché mexicain, porcelaine française, anglaise et cristaux.
V. AICARD,
9 sept rue de la Levée, No. 37.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
9 sept Nouvelle Levée, No. 38

PIG [illegible]
sept 23 J. MAGER.

[illegible] MARSHAL.

Saml Parsons et autres vs. capitaine Blair, le bateau à vapeur Pearl-River, et propriétaires.

EN vertu de douze writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 28 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, le bateau à vapeur Pearl-River, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 oct L. DAUNOY, marshal

Thos. McConnell vs. P. Thornton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 7 novembre, à 4 heures, au Principal, 1 comptoir, 1 lot de caraffes, 6 chaises, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

James Waters vs. S. Blair, le bateau à vapeur Plough-Boy, et propriétaires, Francis Fidler vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 26 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le bateau à vapeur Plough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

Th. Dow vs. Charles Atkins.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W Grivot, juge conseiller [illegible] de cité, j'exposerai en vente, au bureau du [illegible] St. Anne, le mercredi 6 novembre, à 4 heures, [illegible] contenant des souliers de femmes; 1 do. brodequins [illegible] pour hommes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

John Evans vs. G. W. Walker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi, 5 novembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, bouteilles vides, tables, chaises, barillets et barils vides, gobelets, lampes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 oct L. DAUNOY, marshal

R. M. Heirs vs. C. Rouquette, V. Abreo vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci-dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

CHEMIN-A-COULISSES DE PETERSBURG ET ROANOKE.

Avis aux Voyageurs et Négocians.

LE soussigné, au nom des président et directeurs de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin, et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussigné à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer en quatre heures. Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la malle à leur arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, &c. Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur navigant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.
HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1933.
2 octobre—[illegible]

J. & J. DARRAMON reçoivent de France par la voie de New-York, par le Cincinnati,
5 balles véritables Indiennes de Jouy pour robes et meubles, avec bordures;
Parfumerie, Chali broché et peint;
300 douzaines de bas de soie de tout genre;
160 do. Bosello, quelques une qualité extra superbe ;
2 balles bretagnes françaises ;
Allepines en couleur pour robes,
400 dous. bas et chaussons de tout genre pour enfants;
Lacets en fil; mouchoirs batiste brodés;
Robes en crêpe Arcophane;
Passecoudes blancs superfins;
Gros de Naples unis et moirés;
Satin noir pour gillets;
Par le même navire un assortiment de marchandises anglaises. 15 oct

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 1er. novembre, pour le contrat d'enfoncer 500 pilotis dans la rue des Naiades.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie. Par ordre du bureau,
18 oct L. F. GENERES, secrétaire

A DATER du 1er. novembre prochain, la banque de l'Union de la Louisiane allouera un intérêt à raison d'un cent par cent piastres, par jour, sur tous dépôts spéciaux. L'intérêt devant être compté dix jours après qu'avis aura été donné que le dépôt a été fait à cet effet.
Par ordre du bureau,
9 oct J. B. PERRAULT, Caissier.

MAGASIN DE MODES.

Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.

MADAME VOILQUIN,

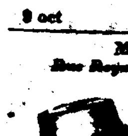

ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. 26 août

LES soussignés ont reçu par le navire *Tacitus*, et offrent à vendre,
Couvertes de grandeurs assorties,
Coton pour chemises, Etoffes imprimées,
Shals d'Angola, Batiste, Bombazet,
Bandanas en soie, Siamoise,
Casquets bleus pour nègres, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Piqué de Marseille,
Robes au tambour et florencées, grosse Cotonnade,
Bas de coton et de soie,
Toile à voile anglaise, qualité supérieure.
20 sept KENNEDY, DUREL & Co.

SOIRERIES &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre, 4 caisses mouchoires et bas de soie et un joli assortiment des gants de peau de daim pour dames.
J PRATS & FILS,
20 sept rue St. Louis, No. 52

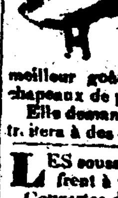

S'EST absentée de chez le soussigné, faubourg Montreuil, le 23 septembre dernier, une négresse américaine, teint rougeâtre, nommée IDAY ou MARENDAY, âgée d'environ 20 ans, petite taille, figure plate, large du haut et allongée du bas, gros nez plat du bas, parlant français ; elle a un trou cicatrisé à une des jambes. Elle se tient ordinairement bien vêtue, et a emporté avec elle des vêtemens fins. On suppose qu'elle est soutirée dans les environs.

Dix piastres de récompense seront données pour son arrestation. Les capitaines sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.
8 oct—4, 1 BUNEL CORNU,

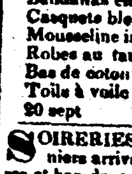

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
20 juillet—[illegible] JULES FAZENDE.

PRODUITS DE MARSEILLE.—Divers articles arrivés de Marseille, tels que, huile douce de 1re. qualité, salaisons assorties; fruits à l'eau-de-vie très-beaux, vin Muscat et de côtes; liqueurs, fruits cristalisés, &c. &c., à vendre par
L. E. LOREILHE,
successeur de Lanavit.
7 oct encoig. Bourbon & Douane.

TOILE à draps écrue de Russie, et cigarres de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par
27 sept LINCOLN & GREEN.

HUILE DE LAMPE.—50 pipes Huile de lampe, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
4 sept coin Chartres et Toulouse.

A VENDRE.—10 Terrains situés rue Ferdinand, entre les rues Craps et d'Amour, s'adresser à
CHS. HATREL,
18 sept. rue de Chartres, No. 123

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union,
CHS. HATREL,
[illegible] avril rue de Chartres, No. 123.

[illegible] ET CLOUS A RIVER—[illegible]000 livres, à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
30 sept rue Royale, No. 117

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de
F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

BOIS de Campêche et d'Acajou Salsepareille, importés de la Baie d'Honduras, à vendre par
JULES LE BLANC,
27 août rue Royale, No. 103

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemines*—Cour des Preuves.—Il sera vendu par le juge soussigné, le samedi 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, pour compte de la succession de Hubert Deneaux et Elizabeth Yearbray, sa femme, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une HABITATION cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 7 arpents de face au dit fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, ensemble la maison de maître, la cuisine et autres bâtisses, barrières, &c.

2°. 7 Têtes de Bêtes à Cornes, meubles de maisons, &c. Conditions: La terre, payable un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles, comptant.
Paroisse de Plaquemine, 1er. octobre 1833.
9 oct G. LEONARD, juge

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Jefferson*—Cour Des Preuves.—Succession de feu David Mullony—Lundi, 28 octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la maison de cour, pour le compte de la succession de feu David Mullony, les propriétés ci-après, savoir:

1° Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 2, ayant mesure anglaise 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau et Chippewa sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les édifices qui sont dessus.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même faubourg, attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.
Conditions : Comptant.
27 sept J. M. HARANG, juge encanteur.

F. SAUTON, rue de la Vieille-Levée No. 62, vient de recevoir par les derniers arrivages du nord, 400 caisses et demie caisses de vitres assorties comme suit: 7x9, 10x12, 10x13, 10x15, 11x14, 11x18, 12x18, 17x17, 13x15, 18x22, 18x24, 8x10, 9x14, 10x14, 10x17, 11x15, 12x14, 12x16, 12x18, 14x22, 14x24. *De plus*, 300 barillets blanc de céruse, de Metherwill & Brothers, et un assortiment de peintures, de toutes couleurs qu'il vendra à bon marché. 7 oct

AVIS—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, le 31 mars 1827, comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Bâton-Rouge, conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses sécurités.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

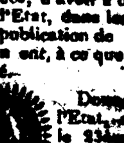

Donné, sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jour de septembre mil-huit-cent-*trente-trois*, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
30 sept—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat.

AMANDES [illegible], d'importations récente[illegible] F H PETITPAIN,
9 [illegible] Chartres et Toulouse

A VE[illegible] 33 milles plus bas [illegible] en bon état et presque [illegible] 5 pieds [illegible] tre, sur 15 pouces de [illegible], avec [illegible] en fer, grils et boucha[illegible], et [illegible] complets ; s'adresser à
2 oct [illegible]COLET & CO,
rue Royale, No. 103

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
2 sept 36, rue de la Nouvelle Levée

PENSIONNAT LOUISIANAIS

Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les élémens de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des [illegible] L'enseignement du Dessin est compris [illegible] pension. Les autres maîtres d'agrément [illegible] part.

[illegible] à $300 par an, payables d'avance, [illegible] les pensionnaires au-dessus de 12 ans [illegible] pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

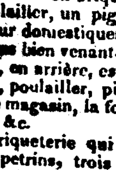

La belle HABITATION de M. P. Blanchard, située sur les bords du fleuve à deux milles plus bas que la ville et du même côté.

Elle a un arpent et huit toises face au fleuve sur 30 de profondeur, dont 38 à 40 à-peu-près sont entourés de barrière.

Elle est établie en briqueterie et est en plein rapport; elle donne de grands revenus et est susceptible d'augmentation.

Les édifices sont tous neufs ou en très bon état et se composent comme suit :

D'une maison de maître à deux étages, de quatre appartements, face au fleuve et deux grands cabinets, galerie devant et derrière, le tout peint et tapissé à neuf ; le rez-de-chaussée est également composé de quatre appartements dont le premier sert de salle à manger, le second de dépense, le troisième de cave et le dernier de chambre à repasser. Devant la maison il y a un joli parterre garni de beaux arbres et arbustes rares, les allées sont briquetées, et il est entouré d'une jolie claire-voie. Dans la cour, qui est derrière la maison, sont la cuisine, les chambres à domestiques bâties en briques, un puits également en briques, un poulailler, un pigeonnier, latrines pour maîtres et d'autres pour domestiques, une superbe plantation d'arbres qui sont tous bien venant.

Plus, en arrière, est la maison de l'économe, l'hôpital, la cuisine, poulailler, pigeonnier et latrines, le camp des nègres, le magasin, la forge, les écuries pour chevaux et pour vaches, &c.

La briqueterie qui est très vaste, se compose de trois grands petrins, trois grands fourneaux à cuire la brique et de sept grands hangards avec les étagères et planchettes pour faire sécher les briques.

Les établissements par leur distribution sont tels que les temps pluvieux ne retardent en rien les travaux.

On vendra le dit établissement à des conditions très avantageuses avec ou sans les nègres qui sont dessus, et tous les accessoires pour entrer immédiatement en rapport.

Les personnes qui désireraient acheter la dite propriété peuvent venir la visiter, et pour les conditions, s'adresser à M. P. BLANCHARD, sur les lieux. 11 oct—16

EN débarquement du navire General Stark, de Marseille et à vendre par les soussignés,
200 Barils Eau-de-Vie d'Espagne;
446 Rames Papiers Espagnol,
J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
AUSSI en magasin, 800 rames papiers de Gênes de [illegible]
25 août

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existait maintenant entre le soussigné et G. G. Hofeship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis, et le public en général de ne donner aucun crédit, à cet avis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.
14 oct [illegible] WILLIAMS.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Hamilton de Boston, 400 caisses Morues; 50 barils Maquereaux, No. 3; 20 do. do. No. 2; 20 do. do. No. 1; 250 caisses de Savon "James Blake & Co.;" 250 demi-caisses do.
F H PETITPAIN,
18 oct encoig. Chartres & Toulouse

SANGSUES!!!

6000 SANGSUES en débarquement et à vendre à la pharmacie de L. GAMOTIS, Rue du Camp, No. 39, entre Commune & Gravier.
27 sept—6

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
16 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

18 Actions de la Banque de l'Association Consolidée, provenant de MM. F. Hoeben, Kernion et Coulon Jumonville. Les acquéreurs fourniront à la Banque des hypothèques pour garantie leur actions, à la satisfaction de la Direction, la prime payable comptant. 11 oct

PAR T. MOSSY.

MARDI, 29 octobre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de dame Marie Mélicerte Saulet, un Lot de Terre de forme irrégulière, situé au faubourg Saulet, mesurant environ 234 pieds 9 pouces de face à la rue Colisée, 140 pieds 6 pouces à la rue Melicerte, 260 pieds 6 pouces à la rue Prytanée, et 62 pieds à la rue Clio.

Conditions de la vente : Les quatre cinquièmes payables comptant, et l'autre cinquième payable à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 27 sept

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi 28 octobre, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et terrains ci-après, dépendant de la succession de feue veuve Nicholas Roche, née Ségur :

Pélagie, négresse âgée de 45 ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

Fanny, mulâtresse de [illegible] ans, blanchisseuse, et un peu couturière.

Polly, négresse de [illegible] ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Rosette, négresse âgée de 40 ans depuis longtemps marchande de légumes sur la Levée, avec sa fille Louise âgée de 8 ans.

Un ilet de terre situé au faubourg Gravier, entre les rues Gravier, St. Paul, Pigeonnier et Girod, divisé en lots conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : Les esclaves payables un quart comptant et la balance dans un an; et les Terrains à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 sept—9

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY.

JEUDI, 31 octobre prochain, il sera vendu, à midi, au café de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de feu dame Louise [illegible] Vve. Thomas Porée.

LES PROPRIETES SUIVANTES.

Géneviève, négresse créole, âgée de 20 ans, avec son enfant Edouard, mulâtre âgé de 2 ans; Cécile, négresse de 17 ans; Zilia, négresse de 40 ans; Alzire, négresse de 40 ans; Aimée, négresse de 50 ans; Louis, nègre cuisinier, de 50 ans; Madelon, négresse de 35 ans; Rosette Griffonne de 45 ans, avec son enfant Paul, de 4 ans; Victoire, griffonne de 16 ans; Antoine, négrillon de 11 ans.

Tous ces esclaves ont des talens qui seront annoncés au moment de la vente, aussi leurs bonnes ou mauvaises qualités. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub.

Conditions : Un an de terme, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et par coupons à la convenance des vendeurs. Aussi :

2 Actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.

30 Actions de la Banque d'Orléans.

4 Actions de la Banque de Cité. Payables comptant.
9 octobre

PAR T. MOSSY.

LE samedi, 9 novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 4 octobre 1833, pour compte de la succession de feu Léandre Lacoste Sr.

6 SUPERBES LOTS DE TERRE

Situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Champs Elysées et d'Amour, 5 desdits lots faisant face au *Rail-Road* et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face, sur 102 pieds de profondeur. Le 6ème. ayant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Amour, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan dressé par M. Pilié, voyer, le 28 septembre et déposé à la Bourse.

DE PLUS: No 1. Le nègre Sam, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, domestique, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 2. Le nègre Simon, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 3. Jean-Baptiste, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, bon nègre de champs, ayant une hernie et un peu sourd.

No 4. Moses, mulâtre âgé d'environ 22 ans, bon travailleur, ayant eu un accès de folie, il y a 14 ans, depuis cette époque il s'est toujours bien porté, adonné à la boisson.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Les lots de terre payables à 1, 2 et 3 ans de terme. Les esclaves payables moitié en mars 1834, et moitié en mars 1835 ; le tout en billets endossés à satisfaction et par coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, en l'étude de L T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs 9 oct

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 octobre 1833, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, un superbe atelier se composant aux travaux d'habitation, composé de 46 ESCLAVES créoles ou acclimatés, dont plusieurs à talens, tels que cochers, tonneliers, charpentiers, charrons, peintres et vitrier, couturières, blanchisseuses, repasseuses et plusieurs marchandes, bonnes domestiques, &c., aussi, plusieurs beaux et bons nègres de champs.

Des affiches désignant le sexe, l'âge et les qualités de chaque esclave, seront distribuées au bureau d'encan, dix jours avant la vente.

Cette vente est positive : les esclaves sus-désignés proviennent de la succession de feu G. Jos. Lombard fils.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 18 sept—11,2pe

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin ; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonties, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c. ; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.

☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 24 oct

44 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC,
21 oct rue Royale, No. 103

EN débarquement du navire français la Zilia, de Bordeaux, capitaine Lavallée, à vendre par les soussignés :
48 Barriques Vin rouge de Graves de très bonne qualité, sous les Nos. 1 et 2;
8 Barriques de Vin rouge vieux, de Graves;
6 Barriques do. moins vieux;
16 Barriques de Vin rouge, le tout ayant droit au drawback.
21 oct J. B. & F. LABATUT.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

En débarquement et à vendre comme à l'ordinaire au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

RUE DE LA DOUANE, N° 35.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par le navire *Huntsville*, arrivant de New-York, en une courte traversée, un fort assortiment de *GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES*, de la récolte de 1833, et reçu directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses amis absens, il prévient que son assortiment se compose de toutes les graines de première nécessité, telles que Betteraves, Choux, Carottes, Poireaux, Oignons, Radis, Epinards, Navets et Pois d'automne.

Pour les catalogues, &c., adressez-vous à
WM. SMITH,
Rue de la Douane, No. 35.

AUSSI—Un approvisionnement d'Herbes médicinales sèches, reçu par le *Cincinnati*, de New-York, telles que Baume, Menthe, Abeynthe, Hysope, Pouliot, Marrube, &c.
23 octobre

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

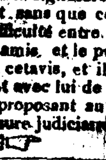

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89
N.B. On délivera gratis des Catalogues périodiques.
26 nov—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur *HALPHEN* a transporté son domicile de la rue St Louis à la rue Dumaine, N° 45, entre Condé et Royale, maison de M. Chevalier Delacroix. 6 oct—6

MADAME VOILQUIN, rue Royale, No. 216, entre Ste. Anne et Orléans, vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli assortiment de CHAPEAUX DE DEUILS. 22 oct

WHISKY. MAIS, &c.—200 sacs Mais, 2 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, 7 dito Huile de almachristi, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co
[illegible] juillet 38, Nouvelle-Levée

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi, 9 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1° Un LOT DE TERRE situé au faubourg Montégut, désigné par le No. [illegible] plan [illegible] le 3 novembre 1829 par Jh. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mesurant 45 pieds de face à la rue [illegible] rues Montégut et Louisa, sur 150 pieds de profondeur.

2° Six TERRAINS situés au faubourg Washington, mesurant ensemble 30 pieds [illegible] pieds 3 pouces face à la rue Lesseps [illegible] au plan dressé par A. d'Hémécourt, et [illegible]

3° Un [illegible] situé rue Dauphine [illegible] rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure anglaise) [illegible] pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices.

4° Un Terrain situé à l'encoignure O. S. O. des rues Dauphine et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 5-8 pouces face à la première rue et 127 pieds 10 5-8 face à la seconde, borné du côté de la rue Dauphine par la propriété de Motte & Andry et de l'autre côté par celle de J. B. Vigné ; ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire pub.
26 oct

PAR J LEVY & WHITING.

LUNDI, 28 du courant, à 4 heures, p. m. il sera vendu au No. 103, rue Julia, une quantité de meubles de maison. 26 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi 1er. novembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 50, Nouvelle-Levée, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de J. Van Praag, un assortiment général de marchandises sèches, et de linges faits. Aussi, meubles de maison et de cuisine.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossé. 26 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, mercredi, 30 du courant, à 10 heures, au poteau No. 132, rue de la Nouvelle-Levée, un assortiment général de marchandises sèches, de linges faits, faïences et 46 paniers de faïences assorties.

Conditions seront connues au moment de la vente.
22 octobre

LEGION DE LA LOUISIANE.

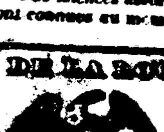

LA Légion prendra les armes Dimanche, 17 novembre, à 9 heures précises du matin et se réunira sur la place d'Armes pour être inspectée et passée en revue conformément à la loi. Les chefs de corps devront en conséquence passer les ordres nécessaires pour la dite revue.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.
J. B. PLAUCHE,
18 oct D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

GRENADIERS—*ATTENTION !*

La compagnie prendra les armes dimanche 3 novembre courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous en uniforme complet, pantalon et veste blanc. Tous les membres sont requis de s'y trouver.

Par ordre du capitaine,
B. DUFERAIN, sergent major
25 octobre

GAELEPIED & Cie.

CHAUDRONNIERS, POMPIERS,

HYDRAULICIEN ET MECANICIEN.

RUE CONDE, No. 49,

Entre les rues Dumaine & St. Philippe.

A L'HONNEUR de prévenir MM. les habitans de la Louisiane qu'il fabrique toutes sortes de Chaudières à Sucre, à Cuite, à Raffinerie, Lampes, Cuillers et Ecumoirs à Sucre, &c. &c.

Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils Distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs distillateurs, tels que Derosne, Baglioni, Dérode, Zita Adam, Bérard, &c. Il est lui-même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que celui de Derosne et de Baglioni offre à Messieurs les fabricants de *Rhum* et de *Tafia*, les mêmes résultats pour les quantités, qualités et pour la rectification des Alcools et beaucoup plus de sécurité dans le travail sans être assujetti à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à cornue, à la Chaptal, à la Beaumé, &c.

Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel alambic rectificateur donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.

Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui qui doit le conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à incendie, à Arrosage montées sur brouette, Pompes de puits aspirantes, foulantes et élévatoires (dites anglaises) Pompes à irrigation enlevant une très grande quantité d'eau avec une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucune espèce de frottement quelconque et ne pouvant pas se déranger en aucune manière. Il en construit dans le même genre pour enlever les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne laissent rien à désirer pour le service et la solidité et qu'il garantit de tout dérangement.

Il fabrique également des Gardes-robes ou sièges inodores à soupapes hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune odeur, les matières fécales y séjourneraient-elles un mois et plus.

Il fabrique encore des Fontaines à filtrer pour épurer dans très peu de tems une assez grande quantité d'eau potable sans le secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes sortes de Chaudières à Bière, à Teinture, à Suif, à Cire; Baignoires et leurs cylindres; dito à fourneaux toutes sortes d'établissements de bains soit publics ou pour maisons particulières; Batteries de cuisine en cuivre et en tôle; Couvertures de maison, dalles, tuyaux de descente, de conduits et robinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le grand Hôpital de Bordeaux.

Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la fabrication de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en zinc.

La modération de ses prix, le fini et la solidité qu'il donne à tout ce qui sort de son atelier, le mettent à même d'assurer les personnes qui l'honoreront de leur confiance qu'elles auront lieu d'être satisfaites. 9 sept

HOTEL DES ETRANGERS & DES HABITANS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son établissement de l'*Hôtel des Etrangers* dans la grande et vaste maison de M. B. Marigny, près la bourse Hewlett, où il espère obtenir le patronage des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la commodité des appartemens que par la bonne tenue de la maison. Ledit hôtel sera ouvert le 15 octobre. Il y aura, comme par le passé, une table d'hôte, qui sera pourvue de tout ce que la saison pourra fournir.
14 oct—8,2pe B. MARTY.

SAMUEL RISK, *Fondeur et* [illegible] *de* cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. [illegible], a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, [illegible] à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas [illegible] à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, plombs, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liqueur qu'en pillules, au magasin.
24 mai d'ANT. MICHOUD
encoignure Levée et Ursulines.

200 BOUTEILLES de Bière en magasin et à vendre par
11 oct B. BOOTH & CO.

100 [illegible] VIN DE MARSEILLE, offert à 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 23.
26 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DURAND & UZURAU ont l'honneur d'annoncer au public et surtout à leurs pratiques, qu'ils ont transporté leur magasin rue de Chartres N° 67, où l'on trouvera constamment un assortiment complet de marchandises sèches, à bon marché, en gros et en détail.
16 oct—6

100 BALLES Foin, en débarquement du navire Florence, à vendre par
16 oct LINCOLN & GREEN.